

CONTRÔLE DES POIDS NOMINAUX ANNONCÉS



OBLIGATOIRE SI APPLICABLE

CONDITIONNEL - CONTRÔLE SI POIDS NOMINAL ANNONCÉ

RPC-SUP-072

CONDITIONNEL - à utiliser lorsqu'un poids est annoncé pour un produit vendu à la pièce. Ce contrôle est distinct de la balance utilisée pour facturer une vente au poids.

ÉTABLISSEMENT	PRODUIT / RÉFÉRENCE	LOT / DATE	MÉTHODE D'ÉCHANTILLONNAGE
---------------	---------------------	------------	---------------------------

Date / heure	Produit / lot	Poids nominal annoncé (g)	Poids brut (g)	Tare emballage (g)	Poids net (g)	Écart (g)	Conforme selon règle applicable	Action sur lot / réglage	Opérateur / visa